

## **COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS**

---

**Réunion :** électronique du mardi 21 novembre 2023

---

**Présidente :** Mme DELPIERRE.

---

**Présents :** MM. FIDON - MADIOT – PRETOT - RICCI

---

### **DOSSIER 65 :**

**ST LOUP/CORBENAY/MAGNONCOURT 3 – BREUCHES du 19/11/2023 en Départemental 4 groupe E.**

Match non joué suite à l'impraticabilité du terrain (arrêté municipal).

Après avoir pris note des pièces figurant au dossier,

**La Commission donne match à jouer à une date fixée par la Commission compétente.**

### **DOSSIER 66 :**

**VALLEE BREUCHIN – FC 2 VELLS du 19/11/2023 en coupe de Haute Saône.**

Match non joué suite à l'impraticabilité du terrain (arrêté municipal).

Après avoir pris note des pièces figurant au dossier,

**La Commission donne match à jouer à une date fixée par la Commission compétente.**

### **DOSSIER 67 :**

**JUSSEY – MARNAY du 18/11/2023 en challenge du District.**

Match non joué suite à l'impraticabilité du terrain (arrêté municipal).

Après avoir pris note des pièces figurant au dossier,

**La Commission donne match à jouer à une date fixée par la Commission compétente.**

Mr François Fidon n'a pas participé au débat et à la décision.

### **DOSSIER 68 :**

**RC SAONOIS 2 – FC MONTS GY du 19/11/2023 en challenge du District.**

Match non joué suite à l'impraticabilité du terrain (arrêté municipal).

Après avoir pris note des pièces figurant au dossier,

**La Commission donne match à jouer à une date fixée par la Commission compétente.**

Mr Paul Madiot n'a pas participé au débat et à la décision.

### **DOSSIER 69 :**

**JASNEY – FRANCHEVELLE du 19/11/2023 en challenge du District.**

Match non joué suite à l'impraticabilité du terrain (arrêté municipal).

Après avoir pris note des pièces figurant au dossier,

**La Commission donne match à jouer à une date fixée par la Commission compétente.**

**DOSSIER 70 :**

**NOIDANS FERROUX - RIGNY du 19/11/2023 en challenge du District.**

Match non joué suite à l'impraticabilité du terrain (arrêté municipal).

Après avoir pris note des pièces figurant au dossier,

**La Commission donne match à jouer à une date fixée par la Commission compétente.**

**DOSSIER 71 :**

**AUTREY 2 – SEVEUX MOTEY du 19/11/2023 en challenge du District.**

Match non joué suite à l'impraticabilité du terrain (arrêté municipal)

Après avoir pris note des pièces figurant au dossier,

**La Commission donne match à jouer à une date fixée par la Commission compétente**

**DOSSIER 72 :**

**FAVERNEY – AUTREY du 19/11/2023 en challenge du District.**

Match non joué suite à l'impraticabilité du terrain (arrêté municipal).

Après avoir pris note des pièces figurant au dossier,

**La Commission donne match à jouer à une date fixée par la Commission compétente.**

**DOSSIER 73 :**

**TRAVES 2 – ARC GRAY du 19/11/2023 en challenge du District.**

Match non joué suite à l'impraticabilité du terrain (arrêté municipal).

Après avoir pris note des pièces figurant au dossier,

**La Commission donne match à jouer à une date fixée par la Commission compétente.**

**DOSSIER 74 :**

**LARIANS 2 – FOUGEROLLES du 19/11/2023 en challenge du District.**

Match non joué suite à l'impraticabilité du terrain (arrêté municipal).

Après avoir pris note des pièces figurant au dossier,

**La Commission donne match à jouer à une date fixée par la Commission compétente**

Mr Dominique Pretot n'a pas participé au débat et à la décision.

**DOSSIER 75 :**

**PAYS MINIER 2 – VESOUL AGGLOMERATION OLYMPIQUE du 19/11/2023 en challenge du District.**

Match non joué suite à l'impraticabilité du terrain (arrêté municipal).

Après avoir pris note des pièces figurant au dossier,

**La Commission donne match à jouer à une date fixée par la Commission compétente**

**DOSSIER 76 :**

**AMANCE/CORRE/POLAINCOURT – ENTENTE GOURGEONNE/JUSSEY 2 du 18/11/2023 en U18 brassage groupe C.**

Match non joué suite à l'impraticabilité du terrain (arrêté municipal).

Après avoir pris note des pièces figurant au dossier,

**La Commission donne match à jouer à une date fixée par la Commission compétente.**

Mr François Fidon n'a pas participé au débat et à la décision.

**DOSSIER 77 :**

**PAYS MINIER 2 – GROUPEMENT 3 RIVIERES du 18/11/2023 en U18 brassage groupe D.**

Match non joué suite à l'impraticabilité du terrain (arrêté municipal).  
Après avoir pris note des pièces figurant au dossier,

**La Commission donne match à jouer à une date fixée par la Commission compétente.**

Mr Paul Madiot n'a pas participé au débat et à la décision.

**DOSSIER 78 :**

**PAYS MINIER – MARNAY du 18/11/2023 en U15 Départemental 1.**

Match non joué suite à l'impraticabilité du terrain (arrêté municipal).  
Après avoir pris note des pièces figurant au dossier,

**La Commission donne match à jouer à une date fixée par la Commission compétente.**

**DOSSIER 79 :**

**VAL PESMES – Fc 2 VELLS du 18/11/2023 en U15 brassage groupe A.**

Match non joué suite à l'impraticabilité du terrain (arrêté municipal).  
Après avoir pris note des pièces figurant au dossier,

**La Commission donne match à jouer à une date fixée par la Commission compétente.**

**DOSSIER 80 :**

**GROUPEMENT 3 RIVIERES – AMANCE/CORRE/POLAINCOURT du 18/11/2023 en U15 brassage groupe B**

Match non joué suite à l'impraticabilité du terrain (arrêté municipal).  
Après avoir pris note des pièces figurant au dossier,

**La Commission donne match à jouer à une date fixée par la Commission compétente.**

Mr Paul Madiot n'a pas participé au débat et à la décision.

**DOSSIER 81 :**

**MELISEY/ST BARTHELEMY – GROUPEMENT LIZAIN/HERICOURT du 18/11/2023 en U15 brassage groupe B**

Match non joué suite à l'impraticabilité du terrain (arrêté municipal).  
Après avoir pris note des pièces figurant au dossier,

**La Commission donne match à jouer à une date fixée par la Commission compétente.**

**DOSSIER 82 :**

**ENTENTE GOURGEONNE/JUSSEY – GROUPEMENT SUD HAUTE SAONE 3 du 18/11/2023 en U15 brassage groupe C.**

Match non joué, suite à e-mail adressé au secrétariat du District.

L'équipe du Groupement Sud Haute Saône 3 ne s'est pas présentée à l'heure du coup d'envoi.

**La Commission donne match perdu par forfait moins 1 point (- 1 point) au GROUPEMENT SUD HAUTE SAONE 3 pour en porter le bénéfice à l'ENTENTE GOURGEONNE/JUSSEY, score : ENTENTE GOURGEONNE/JUSSEY = 3 ; GROUPEMENT SUD HAUTE SAONE 3 = 0.**

Amende : 25€ au Groupement Sud Haute Saône.

Mr François Fidon n'a pas participé au débat et à la décision.

**DOSSIER 83 :**

**JASNEY – FC 4 RIVIERES du 18/11/2023 en U15 brassage groupe C.**

Match non joué suite à l'impraticabilité du terrain (arrêté municipal).  
Après avoir pris note des pièces figurant au dossier,

**La Commission donne match à jouer à une date fixée par la Commission compétente.**

**DOSSIER 84 :**

**ENTENTE VILLERSEXEL ESPRELS/MAGNY VERNOIS/ROUGEMONT – LURE JS 2 du 18/11/2023 en U15 brassage groupe D.**

Match non joué suite à l'impraticabilité du terrain (arrêté municipal).

Après avoir pris note des pièces figurant au dossier,

**La Commission donne match à jouer à une date fixée par la Commission compétente.**

Mme Claire Delpierre et Remi Ricci n'ont pas participé au débat et à la décision.

**DOSSIER 85 :**

**GROUPEMENT LIZAINÉ HERICOURT 2 – GROUPEMENT VAL GRAY 2 du 18/11/2023 en U15 brassage groupe D.**

Match non joué, suite à e-mail adressé au secrétariat du District.

L'équipe du Groupement Val Gray 2 ne s'est pas présentée à l'heure du coup d'envoi.

**La Commission donne match perdu par forfait moins 1 point (- 1 point) au GROUPEMENT VAL GRAY 2 pour en porter le bénéfice au GROUPEMENT LIZAINÉ HERICOURT 2, score : GROUPEMENT LIZAINÉ HERICOURT 2 = 3 ; GROUPEMENT VAL GRAY 2 = 0.**

Amende : 25€ au Groupement Val Gray.

**DOSSIER 86 :**

**PAYS MINIER 2 – ENTENTE HAUTE VALLEE OGNON/FRANCHEVELLE du 18/11/2023 en U15 brassage groupe D.**

Match non joué suite à l'impraticabilité du terrain (arrêté municipal).

Après avoir pris note des pièces figurant au dossier,

**La Commission donne match à jouer à une date fixée par la Commission compétente.**

\*\*\*\*\*

## Feuille de Match Informatisée :

Conformément au statut financier, la commission enregistre les amendes relatives aux dysfonctionnements de la Feuille de Match Informatisée :

- **Journée du 18 et 19 novembre 2023 :**

Absence de tablette : amende : 25€

Héricourt City (coupe de Haute-Saône)

Non transmission FMI dans les délais : amende : 10€

Melisey/St Barthélémy (challenge du District)

\*\*\*\*\*

Le Secrétaire de séance, (sauf dossiers 67 et 76 et 82)

**François FIDON**

Le Secrétaire de séance, (pour dossiers 67 et 76 et 82)

**Paul MADIOT**

La Présidente, (sauf dossier 84)

**Claire DELPIERRE**

Le Président de séance, (pour dossier 84)

**Dominique PRETOT**

**RAPPELS AUX CLUBS :**

Seules les réserves confirmées par voie officielle (e-mail officiel du club enregistré dans foot clubs) seront prises en compte par la commission en application de l'article 186.1 des Règlements Généraux de la FFF.

Les forfaits doivent être déclarés par les clubs par courriel au secrétariat du District avant le samedi à 11H00.

\*\*\*\*\*

**RAPPEL :**

*Les décisions de la commission départementale Statuts et Règlements sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.*